



## Déclaration de choix d'Etat membre d'origine pour les besoins de la Directive Transparence

**Paris, le 7 février 2014**

Conformément à l'article 222-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), CODIC International SA, société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé en Belgique et dont les obligations émises en euros (d'une valeur nominale de 10 000 euros) sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, précise que son Etat membre d'origine, au sens de la Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 (la « **Directive Transparence** »), est la France et qu'en conséquence, l'autorité compétente pour le contrôle du respect des ses obligations en matières d'information réglementée est l'AMF.

### **A propos de CODIC**

**CODIC** exerce son métier de promoteur immobilier depuis 1970. Le groupe axe ses développements sur l'immobilier tertiaire et l'immobilier commercial au niveau européen. Chacun de ses projets se caractérise par l'excellence de sa situation, la qualité de la programmation, une identité architecturale forte, l'utilisation de technologies de haut niveau et l'engagement en faveur du développement durable.

CODIC développe son savoir-faire en France, en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg, en Hongrie, en Espagne et en Roumanie. Ces dix dernières années, près d'1 million de m<sup>2</sup> y ont été développés.

### **CONTACT**

Hervé BODIN

Chief Financial Officer

[h.bodin@codic.eu](mailto:h.bodin@codic.eu)

Tel : +33 (0)1 40 41 18 65